

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL  
12 NOVEMBRE 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 12 novembre 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Administration**

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 octobre 2024
- 1.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-018 sur les taxes et compensations 2025
- 1.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-019 modifiant le règlement de gestion contractuelle
- 1.11. Équilibrage du rôle d'évaluation pour les années 2026-2027-2028
- 1.12. Fermeture du bureau municipal pour les célébrations de fin d'année
- 1.13. Taux d'intérêt et pénalité pour l'année 2025
- 1.14. 95<sup>e</sup> anniversaire de Jean-Yves Papineau
- 1.15. Motion de félicitations : récipiendaires au Gala Culture Papineau du Centre d'action culturelle de la MRC Papineau
- 1.16. Renouvellement du contrat de service juridique pour l'année 2025
- 1.17. Acceptation d'une proposition d'honoraire professionnel pour l'audit de l'exercice financier 2024
- 1.18. Plateau Urbain Papineau : autorisation de préparation et de signature d'un protocole d'entente

**2. Finances**

- 2.1. Adoption des déboursés du mois d'octobre 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 octobre 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Dépôt à neige : libération de la retenue de sécurité et acceptation finale des travaux
- 2.5. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 2.6. Résolution de concordance emprunt par billets au montant de 871 300 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024
- 2.7. Deveau Dufour Mottet Avocats : autorisation de paiement
- 2.8. Reprofilage de fossés sur la côte des Cascades : autorisation de paiement
- 2.9. Pluie du 9 et 10 août 2024 : autorisation de paiement
- 2.10. Acceptation du budget révisé au 30 octobre 2024 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais
- 2.11. Travaux de réparation pour bris d'égout sur la rue Jeanne-d'Arc : autorisation de paiement

**3. Ressources humaines**

- 3.1. Renouvellement de mandat pour Ozgen Eryasa au sein du comité consultatif d'environnement
- 3.2. Emploi Été Canada : autorisation de présenter une demande
- 3.3. Formation Pompier 1 : résolution d'intérêt pour la MRC Papineau

**4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments**

- 4.1. Dépôt du rapport 2023 de la gestion de l'eau potable

- 4.2. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la route 148 : affichage supplémentaire de panneaux de limite de vitesse de 50 Km et déplacement de la traverse de piéton devant le 365, rue Papineau vers l'ouest
- 4.3. Droit de passage pour la saison 2024-2025, association motoneigistes Vallée de la Nation
- 4.4. Ajout d'équipement de sécurité dans l'ascenseur : autorisation de dépense
- 4.5. Achat de véhicules pour le service des loisirs et des travaux publics : acceptation d'une proposition
- 4.6. Bilan de santé de la capitainerie : acceptation d'une proposition

## **5. Sécurité civile et incendie**

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie

## **6. Urbanisme et gestion du territoire**

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. PIIA 2024-0018 – Affichage commercial au 136, rue Papineau
- 6.3. PIIA-0020 PIIA affichage commercial 377B, rue Papineau
- 6.4. Dérogation mineure 2024-0019 2672, chemin Salomon-Dicaire
- 6.5. Dérogation mineure 2024-0021 – 158, Émile-Brazeau

## **7. Environnement**

- 7.1. Adoption du Plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité

## **8. Loisirs, culture, famille**

- 8.1. Motion pour la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques
- 8.2. Bibliothèque municipale : acceptation d'usagers d'autres municipalité
- 8.3. Parc des Montagnes noires : renouvellement du partenariat
- 8.4. Coupe Papineau 2025
- 8.5. Super Fête Marius Fournier 2025
- 8.6. Entretien des sentiers de ski de fond : acceptation d'une proposition
- 8.7. Ski Seigneurie 2024-2025
- 8.8. Soirée Party dans le parc 2025 : autorisation d'embauche
- 8.9. Gala des pompiers 2025
- 8.10. Marina : aménagement d'un sentier piétonnier pour contourner l'aire d'entreposage
- 8.11. Salle Desjardins de la Petite-Nation : utilisation des heures municipales par le Chœur de Pom de la Petite-Nation
- 8.12. Acquisition de bancs amovibles

## **9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance**

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

# **1. ADMINISTRATION**

---

## **1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE**

## **1.2 APPEL NOMINAL**

### **À cette séance du Conseil, sont présents :**

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège numéro 1  
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège numéro 2  
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4  
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5  
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège numéro 3 absence motivée.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joannis est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

**1.3 2024-11-440 OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 5 personnes.

**1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES**

La période de question débute à 19h05 et se termine à 19h20.

**1.5 2024-11-441 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.6 2024-11-442 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE**

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

**1.7 2024-11-443 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Mesdames les conseillères Francine Dutrisac et Béatrice Cardin, Messieurs les conseillers Michel Leblanc et Robert Desbiens ainsi que Monsieur le maire Paul-André David ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

**1.8 2024-11-444 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 octobre 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.9 2024-11-445 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-018 SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS 2025**

Monsieur le conseiller Robert Desbiens

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-018 sur les taxes, compensations et modalités de paiement 2025.

Monsieur le conseiller Robert Desbiens

- Dépose le projet de règlement intitulé Règlement 2024-018 sur les taxes, compensations et modalités de paiement 2025.

**1.10 2024-11-446 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Madame le conseillère Béatrice Cardin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-019 modifiant le règlement de gestion contractuelle 2024-004.

Madame le conseillère Béatrice Cardin

- Dépose le projet de règlement intitulé Règlement 2024-019 modifiant le règlement de gestion contractuelle 2024-004.

Ce règlement précise les critères en matière de rotation des soumissionnaires et rend permanente les mesures favorisant les biens, services et fournisseurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada.

**1.11 2024-11-447 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028**

ATTENDU que le rôle triennal 2023-2024-2025 en sera à sa dernière année en 2025 et la recommandation de la firme Servitech de procéder à son équilibrage;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le Conseil municipal de Papineauville adresse une demande à la MRC de Papineau à l'effet de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 par la firme Servitech.

Qu'un montant de 43,140.95\$ plus taxes soient par la présente autorisé pour cette équilibrage du prochain rôle d'évaluation foncière au budget 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 15000 417 : évaluation municipale.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.12 2024-11-448 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES CÉLÉBRATIONS DE FIN D'ANNÉE**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut autoriser la fermeture de l'administration municipale durant la période des fêtes;

ATTENDU les congés fériés relatifs à la période des fêtes et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la fermeture des bureaux administratifs de la municipalité de Papineauville du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

Que les journées non couvertes par les jours fériés durant la période mentionnée ci-haut soient aux frais des employés concernés. De plus, les banques de temps (vacances, mobiles,

heures supplémentaires) de chaque employé cols blancs et cols bleus seront réduites en conséquence.

Que la direction générale soit et est mandatée à prendre les moyens adéquats afin d'informer la population ainsi que les partenaires locaux.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.13                    2024-11-449    TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU            qu'il y a lieu de fixer le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil fixe à 6% le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et aucune pénalité.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.14                    2024-11-450    95E ANNIVERSAIRE DE JEAN-YVES PAPINEAU**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

De souligner le 95<sup>e</sup> anniversaire de naissance le 6 novembre dernier de monsieur Jean-Yves Papineau, descendant de Denis-Benjamin-Papineau, personnage historique de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.15                    2024-11-451    MOTION DE FÉLICITATIONS : RÉCIPIENDAIRES AU GALA CULTURE PAPINEAU DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC PAPINEAU**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

De féliciter les 4 récipiendaires du Gala Culture Papineau, édition 2024, du Centre d'action culturelle de la MRC Papineau, 4 bâtisseurs du domaine culturel dans la région.

- Marie-France Bertrand : agente de développement culturel de la MRC de Papineau depuis 23 ans.
- Olivier Fabre : créateur du Centre d'art populaire du Québec à Plaisance.
- Céline Forget : ancienne présidente du Centre d'Action culturelle de la MRC de Papineau.
- Michelle Lemire : propriétaire de la Galerie d'art Solart à Ripon.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.16                    2024-11-452    RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU            qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Papineauville a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 21 octobre 2024 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. - Outaouais;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. - Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : le maire, la directrice générale, l'inspectrice en bâtiment et en environnement et le directeur des travaux publics;
- Durée du contrat : 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025;
- Coût forfaitaire : 1 000 \$ taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 290 \$ de l'heure;

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.17 2024-11-453 ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'HONORAIRE PROFESSIONNEL POUR L'AUDIT DE L'EXERCISE FINANCIER 2024**

ATTENDU la proposition d'honoraire professionnel reçu de Dignard Thibault CPA Inc. pour l'audit 2024 et la préparation du rapport pour la collecte sélective et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale accepte la proposition du 1<sup>er</sup> novembre 2024 de Dignard Thibault CPA Inc. au montant de 19 800\$ plus taxes pour l'audit de l'exercice financier 2024 et la préparation du rapport pour la collecte sélective et que les sommes soient prévues au budget 2025.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.18 2024-11-454 PLATEAU URBAIN PAPINEAU : AUTORISATION DE PRÉPARATION ET DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU que l'adoption des résolutions 2021-08-357 et 2022-09-400 imposant un moratoire sur tous les projets de développement nécessitant un Plan d'aménagement d'ensemble n'est pas applicable au projet de développement résidentiel Plateau Urbain Papineau ;

ATTENDU que le promoteur a présenté un nouveau projet de développement résidentiel locatif comprenant 7 bâtiments de 39 à 45 logements dont un pourcentage en logements abordables ;

ATTENDU qu'une demande de permis de construction est en cours d'analyse par le service de l'urbanisme pour la construction d'un premier bâtiment ;

ATTENDU qu'un protocole d'entente doit être prévu pour s'assurer du respect de certaines normes déjà imposées lors de la présentation du premier projet de développement résidentiel, sur le respect des normes de constructions des infrastructures, sur l'entretien adéquat des réseaux lorsque construit et sur les travaux qui doivent être réalisés par la municipalité pour effectuer le branchement des services ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer un protocole d'entente avec le promoteur pour la réalisation de travaux municipaux pour la phase 1 de son projet et applicable aux phases subséquentes, protocole qui devra être autorisé par le conseil municipal.

Que ce Conseil autorise le maire monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joanisse à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **2. FINANCES**

---

### **2.1 2024-11-455 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 octobre 2024 pour un montant total de 139 336.05 \$ comprenant les chèques numéros 14954 à 14972.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 octobre 2024 au montant de \$ 221 593.64 comprenant les dépôts directs numéros 504928 à 504983.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 octobre 2024 au montant de 75 494.99 \$ comprenant les prélèvements numéros 7935 à 8008.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 259 890.70 \$ au 31 octobre 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 111 486.28 \$ jusqu'au 31 octobre 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présent.**

### **2.2 2024-11-456 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2024**

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 octobre 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (92.75 %) et d'investissement du budget 2024 au 31 octobre 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2.3 2024-11-457 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.4 2024-11-458 DÉPÔT À NEIGE : LIBÉRATION DE LA RETENUE DE SÉCURITÉ ET ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-263 octroyant à la compagnie David Riddell Excavation/Transport le contrat de construction du dépôt à neige;

ATTENDU la recommandation de paiement numéro 3 d'Équipe Laurence en date du 25 octobre 2024 au montant de 46 056.32\$ plus taxes ;

ATTENDU la réception de la facture 30146 du 7 octobre 2024 au montant de 46 056.84 plus taxes de la compagnie David Riddell Excavation/Transport pour le remboursement de la dernière retenue de sécurité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation d'Équipe Laurence, autorise une dépense et un déboursé de 46 056,84 \$ plus taxes, selon la recommandation de paiement no 3 et représentant le remboursement de la dernière retenue de sécurité.

Que ce paiement soit conditionnel à la réception d'une déclaration statutaire prouvant que les sous-traitants et fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis ainsi que des lettres d'attestation de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail et de la Commission de la construction du Québec.

Que par la présente résolution, le conseil municipal procède à l'acceptation finale des travaux de construction du dépôt à neige municipal.

Que cette acceptation finale ne dégage en rien l'entrepreneur général de sa responsabilité à l'égard des garanties spécifiées aux documents contractuels.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 55 13630 009 : Retenue de sécurité.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.5 2024-11-459 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISONS PUBLIQUES**

Date d'ouverture :	12 novembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 novembre 2024
Montant :	871 300 \$		

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 novembre 2024, au montant de 871 300 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le



tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

33 100 \$	4,06000 %	2025
34 500 \$	4,06000 %	2026
35 800 \$	4,06000 %	2027
37 500 \$	4,06000 %	2028
730 400 \$	4,06000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,06000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

33 100 \$	4,10000 %	2025
34 500 \$	4,10000 %	2026
35 800 \$	4,10000 %	2027
37 500 \$	4,10000 %	2028
730 400 \$	4,10000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,10000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 100 \$	3,70000 %	2025
34 500 \$	3,65000 %	2026
35 800 \$	3,70000 %	2027
37 500 \$	3,80000 %	2028
730 400 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,55600 Coût réel : 4,18857 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Papineauville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2024 au montant de 871 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2013-008, 2023-006 et 2024-002. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2.6

**2024-11-460 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 871 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Papineauville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 871 300 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-008	86 300 \$
2023-006	390 000 \$
2024-002	395 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-008, 2023-006 et 2024-002, la Municipalité de Papineauville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 novembre 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>33 100 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>34 500 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>35 800 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>37 500 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>38 900 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>691 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-008, 2023-006 et 2024-002 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **2.7 2024-11-461 DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU la réception des factures 07442, 07443, 07444, 07445 et 07446 de Deveau Dufour Mottet Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 15 017,12\$ taxes incluses en paiement d'honoraires professionnels à la firme Deveau Dufour Mottet pour honoraires professionnels.

07442	5199.67\$ taxes incluses	Dossier 600561-0001
07443	4825.50 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0002

07444	4711.11 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0015
07445	158.10 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0017
07446	122.74\$ taxes incluses	Dossier 600561-0017

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté au montant de 5199.67\$ soit autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.8 2024-11-462 REPROFILAGE DE FOSSÉS SUR LA CÔTE DES CASCADES : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de reprofilage de fossés sur la côte des Cascades;

ATTENDU la réception d'une facture à cet effet et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 6 737.50\$ plus taxes en paiement de la facture 7369 de la compagnie Pelle O'Max pour le reprofilage de fossés.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.9 2024-11-463 PLUIE DU 9 ET 10 AOÛT 2024 : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU que lors des pluies diluviennes du 9 et 10 août, les rues de la Montagne, Émery-Bélisle et J.-Ulric-Villeneuve ont été partiellement détruites et que des travaux d'urgence ont dû être réalisés ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics et de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux publics et de la direction générale autorise une dépense et un déboursée de 4 748.93 \$ taxes incluses en paiement des fournisseurs pour les travaux d'urgence ayant été effectué lors des pluies diluviennes du 9 et 10 août 2024.

Rossignol	2 012.06 \$ taxes incluses
Pelle O Max	2 736.87 \$ taxes incluses

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 23000 521 : Entretien et réparation infrastructure.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.10 2024-11-464 ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ AU 30 OCTOBRE 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS**

ATTENDU la réception de la révision budgétaire du 30 octobre 2024 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte la révision budgétaire du 30 octobre 2024 pour l'Office d'Habitation de l'Outaouais et l'ensemble immobilier de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.11 2024-11-465 TRAVAUX DE RÉPARATION POUR BRIS D'ÉGOUT SUR LA RUE JEANNE-D'ARC : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU qu'il a été requis de réparer un bris d'égout sur la rue Jeanne-d'Arc et la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 7500\$ plus taxes en paiement de la facture 27519 de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc.

Que ce conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 3317.31\$ plus taxes en paiement de la facture 4578 de la compagnie Excavation Séguin Lafleur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3. RESSOURCES HUMAINES**

---

**3.1 2024-11-466 RENOUELEMENT DE MANDAT POUR OZGEN ERYASA AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil renouvelle pour une période additionnelle de 2 ans le mandat de monsieur Ozgen Eryasa à titre de membre citoyen du Comité consultatif en environnement.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.2 2024-11-467 EMPLOI ÉTÉ CANADA : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE**

ATTENDU le programme Emploi Été Canada, une composante de Stratégie emploi jeunesse, sous laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants;

ATTENDU le besoin au service des travaux publics, au service des loisirs et au service de l'urbanisme et environnement lors de la période estivale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, autorise M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à produire les demandes relatives au programme Emploi Été Canada pour et au nom de la municipalité.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.3 2024-11-468 FORMATION POMPIER 1 : RÉOLUTION D'INTÉRÊT POUR LA MRC PAPINEAU**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'informer la MRC de Papineau de notre intérêt à inscrire un pompier à la formation Pompier 1 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie autorise l'inscription de Jonathan Desbiens à la formation Pompier 1 et que la MRC de Papineau en soit informée.

Que le directeur du ssi soit responsable d'assurer le suivi de la présente résolution auprès du service de formation de la MRC Papineau.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT**

---

**4.1 2024-11-469 DÉPÔT DU RAPPORT 2023 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil prend acte du dépôt du bilan de l'eau potable 2023 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 octobre 2024.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.2 2024-11-470 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA ROUTE 148 : AFFICHAGE SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX DE LIMITE DE VITESSE DE 50 KM ET DÉPLACEMENT DE LA TRAVERSE DE PIÉTON DEVANT LE 365, RUE PAPINEAU VERS L'OUEST**

**ATTENDU** les enjeux de sécurité pour les piétons dans le secteur de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil demande au ministère des Transports et de la mobilité durable d'ajouter d'avantages de signalisation indiquant la limite de vitesse de 50 km dans ce secteur.

Que ce Conseil demande au ministère des Transports et de la mobilité durable de déplacer la traverse de piéton située entre le 361 et 371 rue Papineau plus à l'ouest entre le 371 et le 377 rue Papineau.

Qu'il soit aussi demandé que le secteur soit identifié Zone Scolaire de 7h00 à 17h00 et que la limite de vitesse soit réduite à 40 km durant cette période.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.3 2024-11-471 DROIT DE PASSAGE POUR L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES VALLÉE DE LA NATION POUR LA SAISON 2024-2025**

ATTENDU que le Club des motoneigistes AMVN souhaite obtenir un droit de passage sur le chemin du Vieux pont pour la saison hivernale 2024-2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accorde un droit de passage pour la saison hivernale 2024-2025 sur le chemin du Vieux-Pont à l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation.

Que ce droit de passage soit conditionnel au respect des droits et de la quiétude des propriétaires riverains de la piste. Il est entendu que cette autorisation saisonnière pourrait devenir invalide en cours de saison si la municipalité prenait une décision en ce sens.

Qu'une preuve d'assurance de responsabilité civile soit fournie à la municipalité pour la période couvrant cette demande.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.4 2024-11-472 AJOUT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DANS L'ASCENSEUR : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'installation d'un téléphone d'urgence ainsi que le remplacement de la batterie de l'unité d'urgence et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte les soumissions du 8 octobre 2024 de l'entreprise Ascenseur Vertec Inc. pour l'installation d'un téléphone d'urgence dans l'ascenseur ainsi qu'un frais mensuel de 8,00\$ pour relier le téléphone à la centrale de l'entreprise.

Une dépense et un déboursé de 2 400.00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 526 : Entretien et réparation Machinerie et équipement.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.5 2024-11-473 ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DES TRAVAUX PUBLICS : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION**

ATTENDU qu'il est requis d'augmenter le nombre de véhicule au service des travaux publics et des loisirs, l'offre reçue des Autos Sans limites et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la compagnie Auto Sans Limites pour l'acquisition d'un camion et d'un véhicule de service tel qu'il suit :

Conditions	Ford F-150 XLT 2020	Ford Escape SE 2017
Montant plus taxes	37 900\$	12 500\$
Taux du financement	8.99%	8.99%
Terme	3 ans	3 ans

Obligation totale	50 040\$	16 560\$
-------------------	----------	----------

Que la directrice générale soit par la présente autorisée à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04002 000 : Véhicules travaux publics.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.6 2024-11-474 BILAN DE SANTÉ DE LA CAPITAINERIE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION**

ATTENDU que d'importantes réparations sont requises à la capitainerie à la suite de la reprise de gestion de la marina et qu'il est requis d'avoir un bilan de santé professionnel;

ATTENDU que trois demandes de soumission ont été produite et la réception d'une seule soumission à cet effet :

Defsko	Inspection visuelle diverses et analyse de l'air avec production d'un rapport détaillé	2109,96\$ plus taxes
Gesfor		Pas de proposition
Inspectech Outaouais		Pas de proposition

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission numéro 20240963 du 25 octobre 2024 de la compagnie DEFSCO au montant de 2109.96\$ plus taxes pour un bilan de santé professionnel pour la capitainerie. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70141 522 : Entretien et réparation bâtisse et terrain.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

**5.1 2024-11-475 STATISTIQUES D'OCTOBRE 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques d'octobre 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	Octobre	2024
Systèmes d'alarme	2	21
Désincarcération	10	53
Entraide	2	7
Incendie	-	8
Autres assistances	-	6
Nautique	-	5
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>114</b>

## 6. URBANISME

### 6.1 2024-11-476 DÉPÔT DES STATISTIQUES D'OCTOBRE 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Octobre	2024
Rénovation	12	58
Abattage d'arbres	7	18
Renouvellement	-	1
Bâtiment complémentaire	2	18
Démolition	-	1
Eau souterraine	-	1
Lotissement	1	4
Animaux domestiques	8	18
Galerie, clôture	2	17
Installation septique	1	2
Mur de soutènement		1
Nouvelle construction	4	9
Piscine	1	12
Remblai déblai	-	4
Branchement	4	7
Affichage	-	7
Certificat d'occupation	-	5
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	1	-
Bande riveraine	-	1
Garde de poules	-	1
Bâtiment temporaire	1	-
Épandage matières fertilisantes	-	1
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>264</b>

### 6.2 2024-11-477 PIIA 2024-0018 – AFFICHAGE COMMERCIAL AU 136, RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété assujettie à la demande sise sur le lot 4 997 962 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant désire rendre conforme au règlement de zonage ainsi qu'au règlement sur les PIIA l'ajout des affiches commerciales puisque ces dernières ont été implantées sans autorisation au préalable ;

ATTENDU que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0018 permettant l'ajout d'une affiche commerciale attachée au commerce situé au 136, rue Papineau.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, refuse la demande pour l'affiche commerciale détachée puisqu'elle ne respecte pas le critère de l'article 27, alinéa e et g du règlement 2017-003 sur la PIIA et donc que cette dernière soit retirée.



Que ce conseil demande qu'une nouvelle proposition, conforme, soit soumise au Comité consultatif d'urbanisme afin d'y être analysée de nouveau.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.3 2024-11-478 PIIA-0020 PIIA AFFICHAGE COMMERCIAL 377B, RUE PAPINEAU**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété assujettie à la demande sise sur le lot 4 997 184 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant souhaite, par procuration, faire l'ajout d'une affiche commerciale sur le bâtiment sis au 377-b, rue Papineau ;

ATTENDU que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0020 permettant l'ajout d'une affiche commerciale attachée au bâtiment.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, suggère que le requérant s'assure de la conformité en regard de la loi 101 concernant la langue française et l'affichage public et visible depuis l'extérieur d'un local.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0019.**

**6.4 2024-11-479 DÉROGATION MINEURE 2024-0019 2672, CHEMIN SALOMON-DICAIRE**

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande a pour effet d'autoriser l'empiétement du perron à l'intérieur de la marge avant de la propriété sise au 2672, chemin Salomon-Dicaire, le tout en dérogation de l'article 4.12 alinéa 7 du règlement de zonage 2022-005;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure a pu se faire entendre;

Il est proposé par Madame Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure 2024-0019 permettant l'empiètement du perron de 0.15 mètre, à l'intérieur de la marge avant, au 2672, chemin Salomon-Dicaire.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0021.**

**6.5 2024-11-480 DÉROGATION MINEURE 2024-0021 – 158, ÉMILE-BRAZEAU**

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande a pour but de rendre conforme l'implantation du garage détaché ainsi que de la remise à l'intérieur de la marge avant secondaire de la propriété sise au 158, rue Émile-Brazeau le tout en dérogation de l'article 3.6 du règlement de zonage 2022-005;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure a pu se faire entendre;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure pour l'implantation du garage détachée à l'intérieur de la marge avant secondaire.

Que ce Conseil n'accepte pas la demande de dérogation relative à la remise, puisque cette dernière a été déplacée par les anciens propriétaires, sans autorisation, créant ainsi une situation dérogoire. Le déplacement du bâtiment complémentaire devra être effectué et une demande en bonne et due forme devra être présentée au préalable.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7. ENVIRONNEMENT**

**7.1 2024-11-481 ADOPTION DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que la municipalité a déjà produit le premier rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable tel que demandé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que la seconde étape consistait à préparer un plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le Plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité préparé dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

Que ce plan soit transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE**

---

### **8.1 2024-11-482 MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU que le Manifeste de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

ATTENDU que la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

ATTENDU qu'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

ATTENDU qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

ATTENDU que tel que le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Papineauville reconnaisse officiellement :

- Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.2 2024-11-483 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : ACCEPTATION D'USAGERS D'AUTRES MUNICIPALITÉ**

ATTENDU plusieurs demandes de citoyens d'autres municipalités afin d'avoir accès à la bibliothèque de Papineauville, les discussions avec le Réseau Biblio et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Madame Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise que des usagers d'autres municipalités aient accès à la bibliothèque dans le respect des conditions suivantes :

- Les usagers doivent provenir de municipalités dont la bibliothèque est desservie par le réseau biblio de l'Outaouais ;
- Pas plus de 20 usagers provenant de l'extérieur par année, sous formule de premier arrivé premier servi ;
- Ces usagers doivent payer individuellement un frais de 20.00\$, cet argent servira à améliorer la collection de la bibliothèque de Papineauville - Lochaber ;
- Les nouveautés en bibliothèque seront exclusives aux résidents de Papineauville et de Canton de Lochaber pour une période de 3 mois.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.3 2024-11-484 PARC DES MONTAGNES NOIRES : RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT**

ATTENDU que la Municipalité de Ripon offre un projet de partenariat annuel permettant aux citoyens de Papineauville de profiter gratuitement de certaines activités du Parc des Montagnes Noires;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise une contribution financière de 1428.00 \$ à la Municipalité de Ripon pour une entente annuelle au parc des Montagnes Noires de Ripon pour la saison 2024-2025 (1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025).

En contrepartie, les citoyens de Papineauville pourront :

- Accéder au stationnement gratuitement
- Accéder au parc gratuitement

- Obtenir une réduction de 15% sur les locations en hébergement du dimanche au jeudi

La municipalité pourra profiter de :

- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer pour une rencontre
- Une publicisation de la présente entente afin de promouvoir le partenariat entre les deux municipalités.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70299-996 : Sentiers pédestres.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.4 2024-11-485 COUPE PAPINEAU 2025**

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau désire relancer l'événement Coupe Papineau sous une formule de tournoi de hockey bottine;

ATTENDU que Papineauville est championne en titre de la dernière édition du tournoi et qu'il y a une nouvelle patinoire extérieure sur le territoire;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise l'accueil du tournoi **Coupe Papineau 2.0 : Attache tes bottines** samedi le 18 janvier 2025 sur la patinoire du parc Jean-Paul-Mike-Parisien.

Qu'un protocole d'entente soit conclu avec la Corporation des loisirs de Papineau et que M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique soit autorisé à le signer au nom de la Municipalité de Papineauville.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.5 2024-11-486 SUPER FÊTE MARIUS FOURNIER 2025**

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau souhaite présenter l'événement super Fête Marius Fournier à différents endroits sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que Papineauville possède tous équipements nécessaires à la présentation de cette fête;

ATTENDU qu'il s'agit d'un bel événement jeunesse ainsi que d'une belle visibilité pour la municipalité et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise l'accueil de la Super Fête Marius Fournier mercredi le 9 juillet 2025 sur le territoire de Papineauville.

Qu'un protocole d'entente soit conclu avec la Corporation des loisirs de Papineau et que M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique soit autorisé à le signer au nom de la Municipalité de Papineauville.

M. Paul-André. David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.6 2024-11-487 ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION**

ATTENDU que les pistes de ski de fond dans les sentiers derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau nécessitent entretien et damage pour d'offrir des pistes de ski de fond de qualité;

ATTENDU que la municipalité et le Centre de services scolaire Au-cœur-des-Vallées ont convenu d'un partage des coûts et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé de 12 000.00\$ à être versé à la compagnie Bombi pour l'entretien des pistes de ski de fond au besoin, selon les températures, pour un maximum de 10 semaines, du 5 janvier au 8 mars 2025, selon les conditions météo en vigueur.

L'entretien de la glissade sur le terrain de soccer est également compris dans cette entente.

Que la moitié de cette somme soit facturée à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, tel que précisé dans l'entente.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.7 2024-11-488 SKI SEIGNEURIE 2024-2025**

ATTENDU la grande popularité de cet accès gratuit aux pistes de ski La Seigneurie durant la dernière saison hivernale ;

ATTENDU que l'accès comprend les pistes du Château Montebello, Kenauk Nature et Golf l'Héritage ;

ATTENDU que la municipalité souhaite maintenir ce service en contribuant financièrement à l'entretien des pistes et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une contribution financière 1892.37 \$ à la Corporation des loisirs de Papineau pour le projet piste de ski La Seigneurie en 2024-2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70299-996 : Sentiers pédestres.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.8 2024-11-489 SOIRÉE PARTY DANS LE PARC 2025 : AUTORISATION D'EMBAUCHE**

ATTENDU le grand succès de la première édition des soirées Party dans le parc le 23 août dernier et l'intention de la municipalité de recommencer l'expérience en 2025 ;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce conseil, sous la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, confirme l'embauche de DJ Daniel Desnoyers pour une prestation de 2 heures vendredi le 22 août 2025 au montant de 3500.00\$ plus taxes.

Qu'un dépôt de 875\$ plus taxes soit versé en janvier 2025 à la conclusion du contrat. Un hébergement doit également être prévu pour M. Desnoyers.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.9 2024-11-490 GALA DES POMPIERS 2025**

ATTENDU que le comité social des pompiers relancera son gala annuel des pompiers en 2025 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise le prêt du centre communautaire samedi le 1<sup>er</sup> février 2025, lors de la fête d'hiver de Papineauville, au comité social des pompiers pour l'organisation du gala des pompiers de Papineauville.

Le comité social des pompiers sera responsable du montage et du démontage de la salle lors de cet événement.

Le comité social des pompiers est autorisé à tenir le bar et d'en garder les profits, conditionnellement à l'obtention d'un permis de réunion auprès de la régie des alcools, courses et jeux.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.10 2024-11-491 MARINA : AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER POUR CONTOURNER L'AIRE D'ENTREPOSAGE**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est de nouveau exploitant de la marina ;

ATTENDU qu'il a été discuté d'aménager un sentier de contournement afin de relier la marina à la route verte, en évitant le site d'entreposage de bateaux ;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le rapport déposé en 2018 par Conception Plein-air soit mis à jour afin que le tracé soit déplacé hors de la zone humide et qu'à cette fin une dépense et un déboursé maximal de 800\$ plus taxes soient autorisés.

Que ce Conseil mandate le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ainsi que le directeur des travaux publics à planifier la réalisation des travaux pour l'aménagement d'un sentier de contournement à la marina et que les sommes soient prévues au budget 2025.

Que les sommes à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien réparation Parcs et embellissement.

M. Paul-André. David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.11 2024-11-492 SALLE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION : UTILISATION DES HEURES MUNICIPALES PAR LE CHŒUR DE POM DE LA PETITE-NATION**

ATTENDU que la chorale le chœur de Pom' de la Petite-Nation désire organiser son spectacle annuel samedi le 10 mai 2025 et qu'il y a dépôt d'une demande d'utilisation de la Salle Desjardins de la Petite-Nation et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise l'utilisation des heures municipales de la salle Desjardins de la Petite-Nation par le Chœur de Pom' pour une durée de 11 heures ventilées de façon suivante :

Pré générale lundi le 5 mai 3 heures  
Générale vendredi le 9 mai 4 heures  
Soir du concert samedi le 10 mai 4 heures

Il est entendu que les organisateurs seront responsables du montage et du démontage ainsi que de l'entretien général de la salle ainsi que des frais de conciergerie si ceux-ci s'appliquent.

Le Chœur de Pom' devra également procéder à l'embauche de personnel qualifié pour la partie technique du spectacle afin de manipuler adéquatement les équipements de la Salle Desjardins de la Petite-Nation et assumer les frais reliés à cette embauche si nécessaire.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.12 2024-11-493 ACQUISITION DE BANCS AMOVIBLES**

ATTENDU que le soutien financier reçu pour la réalisation du sentier glacé comprend l'achat de bancs ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise l'acquisition de 4 bancs de 8 pieds en aluminium amovibles de la compagnie Sport direct au montant de 3599.80\$ plus taxes.

Que les fonds soient pris dans le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien réparation Parcs et embellissement.

M. Paul-André. David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**9. VARIA, QUESTIONS, DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**9.1 VARIA**

**2024-11-494 MOTION REMERCIEMENT REMORQUAGE ALLARD**

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne une motion de remerciement à la compagnie Remorquage Allard pour le transport gratuit d'un véhicule ayant servi lors de la



démonstration en désincarcération durant de la journée porte ouverte du Service de sécurité incendie.

**9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE**

La période de question débute à 20h08 et se termine à 20h30.

**9.3 2024-11-495 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h30.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 12 novembre 2024.

Martine Joannis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 12 novembre 2024.

Paul-André David  
Maire